



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires

Service Loire risques transports

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME GENEVIÈVE SULMON
TÉLÉPHONE : 02.38.52.48.77
COURRIEL : genevieve.sulmon@loiret.gouv.fr
BOITE FONCTIONNELLE : ddt-slrt@loiret.gouv.fr

**DEMANDE DE CARTE
PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR
DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC
CHAUFFEUR (VTC)**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Je soussigné (e)

NOM : Prénom :

Né(e) le : à Département ou pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Commune : Code Postal :

N° de Téléphone :

N° de Téléphone (*portable*) :

Mél :

Profession actuelle :

Avez vous déjà été chauffeur de taxi ? :

Si oui, précisez les périodes d'exercice :

Sollicite l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que l'authenticité des documents joints.

Je suis informé(e) :

- que je ne peux prétendre à la délivrance de la carte professionnelle si mon permis est affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du Code de la Route ;

- que nul ne peut exercer la profession de chauffeur de voiture de tourisme si figure au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, l'une des condamnations suivantes :

1) Une condamnation définitive pour un délit sanctionné en vertu du code de la route par une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;

2) une condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisé ou pour conduite malgré l'annulation du permis de conduire ou malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis, ou encore pour refus de restituer son permis de conduire après l'invalidation ou l'annulation de celui-ci ;

3) une condamnation définitive prononcée par une juridiction, française ou étrangère, à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins six mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

A..... le.....
(signature)

Demande de carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR à adresser à

**Direction départementale des territoires du Loiret
Service Loire risques transports – pôle éducation routière
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX**

1) Demande à remplir (recto du document) par laquelle vous sollicitez l'obtention de la carte de conducteur de voiture de transport avec chauffeur et précisant vos nom, adresse et domicile.

2) justificatif de domicile à votre nom de moins de trois mois (facture récente d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris de téléphone mobile, certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer) ;

Si vous êtes hébergé(e) : produire une attestation d'hébergement avec la copie de la pièce d'identité recto-verso de la personne qui vous héberge et un justificatif du domicile.

3) justificatif attestant de la capacité professionnelle

Si votre demande est justifiée par la réussite à l'examen, votre dossier doit contenir le relevé de notes faisant apparaître le résultat favorable à l'examen ;

Si votre demande est justifiée par une expérience professionnelle, sur une durée minimale d'un an au cours des dix dernières années précédant la demande de carte professionnelle, en tant que salarié(e), votre dossier doit contenir les bulletins de salaire dans les fonctions de chauffeur professionnel de personnes sur la période concernée.

4) photocopie recto-verso du **permis de conduire de catégorie B** en cours de validité, non affecté par le délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la Route. En cas d'invalidation du permis de conduire, la carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ne peut être délivrée qu'à l'expiration de la période probatoire prévue à l'article L.223-1 du code de la route ;

5) photocopie d'une **pièce d'identité recto-verso** en cours de validité (carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans). Pour les résidents étrangers, la photocopie de la carte de résident étranger en cours de validité ;

6) l'original d'un certificat médical (établi sur un imprimé cerfa n° 14880*01) délivré depuis moins de six mois par un des médecins agréés figurant sur la liste ci-jointe, avec la mention véhicule de transport avec chauffeur (VTC) cochée ;

7) photocopie de **l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »** délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt du dossier ;

8) deux photos d'identité identiques et récentes au format réglementaire (vue de face, tête nue, dimensions 35 x 45 mm)

9) une enveloppe « Prêt à poster Lettre Max 50 g » (format : 162 x 229 mm)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE